



# Commune de JORAT-MENTHUE

INFORMATIONS OFFICIELLES  
Municipalité et bureau du Conseil  
Novembre 2020

---

## Aux électrices et électeurs de Jorat-Menthue (suisse ou étrangers avec droit de vote en matière communale)

**Information : tous les « points citoyens » prévus les prochains samedis  
sont annulés, en raison des contraintes sanitaires.**

D'autre part et surtout, nous sollicitons votre intérêt pour être :

# Candidates et candidats

Et faire partie des autorités de la commune pour la législature  
2021-2026

- au Conseil communal
- à la Municipalité

Dates importantes :

Délai de candidature : 18 janvier 2021

Elections : 1<sup>er</sup> tour 7 mars 2021

**Plus d'informations au dos**



# Commune de JORAT-MENTHUE

INFORMATIONS OFFICIELLES  
Municipalité et bureau du Conseil  
Novembre 2020

---

## Informations pratiques :

- Les membres du bureau électoral organisent une liste « Entente communale » pour le Conseil communal.
- Tous les candidats et toutes les candidates peuvent s'y inscrire ;
  - L'ordre des candidats-es sur le bulletin de vote sera défini par l'ordre alphabétique, d'abord les candidats sortants du Conseil actuel, en tirant au sort le premier candidat (on ne commencera donc pas forcément par la lettre A), puis les nouveaux candidats en tirant au sort le premier candidat.
- Une liste « Entente communale » sera à disposition pour la Municipalité.
- Les listes sont disponibles au greffe municipal, pendant les horaires d'ouverture ou sur rdv.
- Tout groupe de citoyens peut naturellement déposer une liste sous une autre appellation.
- Le délai pour déposer sa candidature (Conseil communal ou Municipalité) est fixé au **lundi 18 janvier 2021 à 12h**, auprès du greffe municipal.

## Renseignements auprès ...

- du greffe municipal
- du bureau du Conseil communal :
  - Christophe Korber, président, Villars-Tiercelin, 079 787 33 12
  - Frédy-Daniel Grossen, vice-président, Peney-le-Jorat, 021 903 32 01
  - Lorette Jatton, scrutatrice, Villars-Mendraz, 079 225 74 29
  - Jean-Marc Hermans, scrutateur, Sottens, 079 754 13 87
- des membres du Conseil communal ou la Municipalité

./.